

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL
PRÉAVIS N° 34-2023

Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge –
Crédit de construction

Préambule :

La commission s'est réunie le 9 février 2023 à la salle de conférence du CTC, rue du Lac 14. Elle était composée de Mesdames Plattner Laurence, Thode Angela, Berseth Verena, Smakiqi Liridona et Messieurs Guedes Luis, Ozcan Suat, Borloz Pierre, Wilczynski Mariusz, Byron Allauca (président rapporteur).

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre, Municipale en charge de l'Urbanisme, des infrastructures et de la Mobilité et de Madame Patricia Zurcher municipale en charge de Gestion urbaine et Développement durable, elles étaient accompagnées de Monsieur Alain Peneveyre, chef de service GUDD et Monsieur Cédric Pelletier, responsable des espaces verts.

Présentation de la Municipalité :

Madame Patricia Zurcher rappelle les points importants du préavis, à savoir la grande mixité des usagers de ce parc (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) et l'importante fréquentation de ce lieu tant la journée que le soir. Elle informe sur les deux séances organisées avec la population du quartier. Objectif de la première séance, avoir une discussion avec les habitants du quartier et leur demander leurs attentes et besoins pour ce lieu de rencontre. Une longue liste de propositions a été rédigée lors de cette rencontre. La deuxième séance était consacrée à la présentation des propositions étudiées et retenues par la Municipalité. Vu qu'il était impossible d'accéder à toutes les demandes, la Municipalité a choisi, de manière pragmatique, les demandes pertinentes et réalisables tout en essayant de concilier les souhaits de tous les usagers, afin que ce parc continue à être un lieu de cohabitation et d'intégration.

Ensuite, Monsieur le responsable des parcs fait une présentation technique (power point) en quelques slides sur les points suivants :

- La situation géographique et les dimensions du parc. Avec l'appui de quelques photos, il explique la mauvaise visibilité d'accès au parc et la vétusté des infrastructures malgré un entretien régulier de ce lieu.
- La manière dont ont été récoltées les nombreuses demandes et propositions des habitants lors des séances organisées avec la population du quartier, les mêmes qui ont été analysées, catégorisées et communiquées lors de la deuxième séance. Le résultat final de ces demandes est résumé en trois groupes :
 - Jeux :** Terrain multisports, cabane en bois, trampoline, balançoire, jeux pour les petits.
 - Mobilier :** Bancs avec dossier, tables de pique-nique, poubelles, toilettes, fontaine à boire, support à vélos et à trottinettes, cabine à livres, conteneurs enterrés.
 - Divers :** Meilleur éclairage, main courante.
- Les points positifs et négatifs du parc, exprimés par les usagers :
 - Positifs :** très boisé, procure beaucoup d'ombre et de fraîcheur.
 - Négatifs :** Circulation compliquée pour les chaises roulantes et les poussettes, accès uniquement par l'Est et l'Ouest, beaucoup de racines traçantes, muret inutile, danger de chute pour les enfants.
- Les propositions d'aménagements proposées par la municipalité, à savoir, une ouverture visuelle, accessibilité nord-sud, faciliter l'accès pour les PMR et poussettes, enlever ou remplacer les haies, maintenir l'ombre et implantation des arbres fruitiers supplémentaires, les mêmes qui seront entourés par un fossé végétalisé.

- Information détaillée sur les nouveaux éléments qui seront installés dans ce parc (banc en béton autour d'un arbre, terrain multisports, trampoline, deux tours en bois, la toilette sèche, table pour pique-nique, banc en bois et la fontaine d'eau.
- Les coûts, les mêmes qui sont détaillés à la page 7 du préavis.
- Information sur le calendrier des travaux. Début du mois d'avril et fin du mois de juin. Inauguration du parc prévue pour la fin juin 2023, à condition que ce préavis soit accepté par le Conseil Communal.

Questions des commissaires :

Concernant la toilette, comment est faite la vidange ? Est-ce qu'il y a besoin d'un outil particulier, est-ce qu'il y aura des copeaux ?

Un collaborateur de la voirie passera une fois par semaine pour pousser les déjections et une vidange sera faite deux fois par une entreprise. Cette toilette contient un système de circuit d'air alimenté par une pompe, branchée à un panneau photovoltaïque, qui permet de sécher les déjections et empêche les mauvaises odeurs. Concernant les copeaux, non il n'y a pas des copeaux. La commune de Crissier possède une installation de ce type et elle très satisfaite du résultat.

L'installation d'une toilette autonettoyante a été écartée car pour cela, il faut de l'eau et une évacuation des eaux usées et, dans ce lieu, la conduite d'évacuation communale est assez éloignée.

Vu la très haute fréquentation de ce parc, est-ce qu'il y aura plusieurs WC ? Non, il ne sera installé qu'un seul WC accessible pour tout public, y compris les PMR.

Serait-il possible de faire une séparation des urines ?

Non, il n'est pas prévu d'installer ce système parce qu'il faudrait réutiliser les urines récoltées et pour le moment cette option n'a pas été étudiée.

Est-il possible d'ajouter des urinoirs à l'extérieur de la toilette ?

Actuellement, il nous paraît délicat d'installer des urinoirs à l'extérieur de la toilette, sachant qu'il s'agit de la première expérience dans notre commune. Peut-être qu'avec le temps nous pourrions faire des améliorations et étudier cette option.

Dans la toilette, est-ce qu'il y a un point d'eau pour se laver les mains ?

Non, par contre, du gel antigénique sera mis à disposition.

La toilette est assez spacieuse et pourrait accueillir plusieurs personnes à l'intérieur, est-ce qu'il n'y a pas le risque qu'il se produise des violences sexuelles à l'intérieur ?

La grandeur de la toilette répond aux normes et équipements pour les personnes à mobilité réduite, donc il n'est pas possible de réduire la grandeur.

Est-ce qu'il est possible d'ajouter un élément pour changer les couches ?

Nous n'avons pas réfléchi à cette option, mais c'est une bonne remarque et donc oui, il sera demandé à nos services de l'installer.

Est-ce qu'il y aura plusieurs tables pour le pique-nique ?

Non, il est prévu une seule table (13 m de long). Toutefois, si les habitants du quartier demandent des tables supplémentaires, nous pourrions en ajouter.

Est-ce que cette table sera installée dans une zone ombragée ? Si ce n'est pas le cas, serait-il possible de construire une couverture en bois ?

La table ne sera pas forcément à l'ombre. Non il n'est prévu de construire aucun type de couverture, par contre, le grand banc en bois sur lequel on peut aussi pique-niquer, est installé dans une zone ombragée.

Est-il prévu d'installer une grille à gaz ?

Non

Est-ce qu'il est prévu d'installer des casiers contenant du matériel sportif ?

Ces prochains jours, ce type de casiers sera installé à certains endroits de la ville. Après quelques mois, un premier bilan sur l'utilisation de ces casiers sera effectué et, si celui-ci est concluant, nous pourrions les installer dans ce parc.

Est-ce que les rampes seront en gravier ?

Oui, c'est un gravier stabilisant qui permet la circulation des poussettes et chaises roulantes.

Est-ce que les rampes répondent aux normes d'accessibilité pour les PMR (max 6%)

Malheureusement, vu la configuration du terrain et la distance disponible, une de ces rampes seront légèrement en dessus de cette norme (7%), par contre, il y aura une main courante.

Est-ce qu'il y aura des barrières (chicanes) pour empêcher l'accès aux motos ?

Il n'est pas prévu l'installation de chicanes, car celles-ci encombreraient l'accessibilité aux chaises roulantes. Une communication et sensibilisation devrait être faite aux motards. A terme, il faudrait demander à la police d'intervenir, pour autant qu'un panneau signalant l'interdiction de circuler aux motos soit apposer aux entrées du parc.

Est-ce que l'éclairage sera refait ?

Oui, mais pas dans ce préavis. Le matériel existant sera conservé et seules les lampes seront modifiées.

Est-ce qu'une subvention au Canton a été demandée pour le terrain multisport ?

Oui, la demande a été faite. Nous n'avons pas encore la réponse, mais nous avons toujours obtenu une subvention pour toutes les autres installations que nous avons demandées. Le montant peut varier selon les critères établis par le Canton.

Est-ce que vous avez fait des demandes de subventions à des autres entités, telles que les associations ou fédérations sportives ?

Non.

Où seront achetés les arbres et les arbustes ?

Nous avons l'habitude d'acheter chez les pépiniéristes locaux (Baudat, Meylan, etc.)

Lors de la discussion avec les propriétaires des parcelles adjacentes, une subvention a été proposée. Est-ce que cette subvention est la même qui est donnée à tous les habitants renanais qui plantent un arbre ?

Oui, il s'agit de la même subvention et provient du même fond.

Lors des séances avec la population, est-ce que la question du tapage nocturne a été évoquée ?

Oui, cette question a été posée. Nous avons rappelé, comme pour tous les autres lieux publics, que c'est le règlement de police qui fait foi. Il faut aussi tenir compte du fait que ce sont les habitants du quartier les demandeurs et utilisateurs des installations prévues sur ce lieu. Une charte d'utilisation du parc sera signée avec les utilisateurs et affichée aux entrées.

Est-ce que l'ECAL a été consultée pour un éventuel projet culturel ?

Non, l'ECAL a été prise en considération en tant qu'utilisateur régulier de ce lieu.

Est-ce qu'il y aura la place pour l'installation d'une table de ping-pong ? Compte tenu de la surface à disposition, cela nous paraît difficile. De plus, dans les propositions faites par les habitants, cette demande ne faisait pas partie de la longue liste.

Quels sont les types d'arbres qui seront plantés ?

Il y aura des pommiers, cerisiers et pruniers, pour ce qui est des arbres fruitiers. D'autres arbres seront plantés, dont l'essence sera adaptée aux changements climatiques.

Concernant les arbustes, serait-il possible de planter des arbustes fruitiers ?

Oui, ces arbustes seront indigènes. Nous prenons volontiers cette demande d'arbustes fruitiers.

Est-ce qu'il y aura des poubelles ?

Oui, une poubelle sera installée à chaque entrée du parc. Selon l'utilisation et le rapport des collaborateurs de la voirie, des poubelles supplémentaires pourront être installées.

Délibération et vote final

C'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que proposées au préavis.

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,
Vu le préavis N°- 34-2023 de la Municipalité du 23 janvier 2023,
Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de **CHF 473'000.-** TTC pour le réaménagement paysager du Parc de la Rose Rouge.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil Communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.3067.5060- Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge- Crédit de construction.

Cette dépense sera amortie en dix ans, selon l'art.17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2066) sur la comptabilité des communes.